

Québec, le 11 septembre 2023

Monsieur Simon Jolin-Barrette
Leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
1^{er} étage, bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

**Objet : Pétition relative à la conversion des 80 places de la garderie
Les Petits Lauriers**

Monsieur le Leader parlementaire,

Le 7 juin 2023, la députée de Mercier, M^{me} Ruba Ghazal, déposait une pétition à l'Assemblée nationale portant sur la conversion des places de la garderie Les Petits Lauriers. La pétition demande au gouvernement du Québec que les 80 places de la garderie Les Petits Lauriers soient converties en places subventionnées, afin que l'établissement puisse continuer à accueillir les enfants du quartier dans un cadre tout aussi dynamique avec un personnel qualifié et rémunéré équitablement.

Pour répondre aux besoins des familles du Québec, notre gouvernement s'est engagé, dans le cadre du Grand chantier pour les familles, à compléter le réseau des services de garde éducatifs à l'enfance, afin d'assurer une place à chaque enfant. Cet ambitieux chantier entamé en 2021 a permis jusqu'à maintenant la conversion de 3 549 places. Lors de la présentation du dernier Budget, une somme de 331 M\$ supplémentaire a été annoncée pour la conversion de 5 000 nouvelles places non subventionnées en places subventionnées dès l'année 2023-2024, de façon à accélérer l'accessibilité à ces places pour les familles du Québec.

Ainsi, le 13 juin 2023, j'ai lancé l'appel de projets de conversion des 5 000 places situées dans 14 régions administratives, dont la grande région de Montréal. Les promoteurs avaient jusqu'au 8 septembre pour manifester leur intérêt. Le Ministère est actuellement à analyser ces demandes, afin de permettre aux parents de bénéficier d'une place en services de garde subventionnée pour leur enfant.

... 2

En plus de cet appel de projets, le Ministère réalise actuellement un projet pilote en vue de permettre la conversion de garderies non subventionnées en centres de la petite enfance, pour un total additionnel de 200 places. Cette initiative montre le dynamisme dont nous faisons preuve pour accélérer la conversion de places subventionnées afin de répondre aux différents besoins des parents québécois en matière de services de garde. Nous gardons le cap sur notre objectif de convertir l'ensemble du réseau d'ici 2027.

Enfin, il importe de rappeler que les parents qui n'ont pas encore accès à une place subventionnée peuvent bénéficier du crédit d'impôt remboursable pour frais de garde d'enfants bonifié par le gouvernement de la CAQ. Depuis le 1^{er} janvier 2023, ce crédit d'impôt permet de couvrir un tarif quotidien de près de 44 \$ par jour sur une année complète. Ce geste constitue une autre façon concrète pour le gouvernement de s'assurer que les parents consacrent une part raisonnable de leur budget aux frais de services de garde.

Le gouvernement met donc tout en œuvre pour permettre à tous les enfants du Québec de bénéficier d'une place en services de garde à un coût raisonnable, dans le respect de ses capacités budgétaires.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Leader parlementaire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La ministre de la Famille,



Suzanne Roy